

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	23	03	06

Séance du 5 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 28 novembre 2022.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - ANANICZ - YILDIRIM - FRANGIAMORE - BECKENDORF - PIESTA.  
 MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - LA LEGGIA - RAHAOUI - BAHFIR - EGLOFF - ESTRADA - MILIOTO.

**PROCURATIONS :** Mmes IDIZ - MANGIONE - KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à Mmes TUSCHL - RUSSELLO - PIESTA.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - KHOUMRI - M. ELHADI.

**24 - Demande de subvention exceptionnelle 2023 : 20<sup>ème</sup> anniversaire  
 de la création de la chorale « Clé de Far »**

**Rapporteur : Mauro USAI**

**Exposé des motifs :**

Par courrier en date du 23 septembre dernier, le Président de la chorale « Clé de Far » nous informe que l'association fêtera son 20<sup>ème</sup> anniversaire en 2023.

Pour ce faire, l'association sollicite une subvention exceptionnelle pour contribuer au financement de la manifestation qui sera organisée à cette occasion.

Le bureau municipal réunit le 21 novembre dernier a proposé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal**

- décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € qui sera versée en 2023.

**Mme TUSCHL en sa qualité de membre du comité de l'association ne participe pas au vote.**

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
 Laurent KLEINHENTZ